SEMAINE DU 26 AOÛT AU 1ER SEPTEMBRE 2020 - 1,30 €
N°2415

LA VIE ECONOMIQUE
DU SUD-OUEST

DORDOGNE
UN DÉPARTEMENT MODÈLE ET MODÉLISÉ

© D.R.

DORDOGNE UN DÉPARTEMENT MODÈLE ET MODÉLISÉ

ZOOM ARRIÈRE, AVANT, EN SURPLOMB, VUE D'ENSEMBLE OU DÉTAIL AU PIQUÉ SAISISSANT : LES MONUMENTS PÉRIGOURDINS QUI S'ANIMENT SOUS LES YEUX DE L'INTERNAUTE SONT RÉVÉLÉS PAR LE SAVOIR-FAIRE DE GERPHO 3D.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

L'approche aérienne souligne clairement la partie médiévale du château de Hautefort, splendeur du Grand Siècle avec ses jardins à la française. De la même manière s'impose la position défensive de la bastide de Domme, sur son éperon rocheux, en à-pic de la vallée de la Dordogne. Une trentaine de sites sont pointés sur une carte, du château de Jumilhac-le-Grand à celui de Biron, du vignoble de Monbazillac à l'abbaye de Cadouin, autant de sensations fortes en passant de la vue d'ensemble aux ruelles d'un village. Des fenêtres de contenus multimédias détaillés, enrichissements textes, photos et vidéos, replacent le site dans son contexte historique ou naturel. La visite interactive est facilitée par un mode d'emploi pour écran d'ordinateur, tablette ou portable. C'est une révélation de redécouvrir le paysage en décrochant des points de vue d'habitude inaccessibles grâce aux modélisations orchestrées par Gerpho 3D pour le Conseil départemental, une première s'agissant d'une commande passée à l'échelle d'un territoire. C'est la période de confinement qui a réveillé chez Philippe Graindorge, créateur de cette société spécialisée dans les photos aériennes 3D, des envies de classement d'archives… pour en faire le meilleur usage.

DU LABO NUMÉRIQUE AU SITE INTERNET

Cet ingénieur a quitté la région parisienne, où il a fait ses armes dans les télécoms, les technologies laser et fibre optique, pour s'installer à Saint-Hilaire-d'Estissac puis récemment à Bordeaux. C'est sa passion pour le pilotage qui l'a orienté vers les prises de vue aériennes ; les évolutions numériques de mise en volume lui ont ensuite permis de croiser centres d'intérêt et savoir-faire pour offrir une prestation clé en main capable de renouveler l'approche touristique.

Quand il a retrouvé des vues réalisées depuis 2013, il a eu l'idée de proposer au Département un support de promotion qui concentrerait sur une carte de la Dordogne une trentaine de sites, à élargir ultérieurement, en mobilisant les photos déjà archivées et en profitant de la période sous cloche imposée par la crise sanitaire pour enrichir la banque d'images.

AFIN D'AIDER LES PROFESSIONNELS DU TOURISME A SURMONTER LE CHOC ÉCONOMIQUE, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL A ENTREPRIS DE VASTES OPÉRATIONS DE PROMOTION

L'assemblage des photos aériennes 3D, par un calcul des coordonnées dans l'espace, reconstruit la scène en volume.

© D.R.

EN CHIFFRES

Les maquettes numériques de haute précision peuvent porter sur un lieu de quelques mètres à plusieurs kilomètres, ce qui nécessite de **50 à 5 000 photos aériennes**, de **8 heures à 10 jours de calcul**, de **2 à 200 gigapixels** de données, une résolution de **5 mm à 50 cm**. Précision absolue à partir de 1 cm.

Afin d'aider les professionnels du tourisme à surmonter le choc économique, le Conseil départemental a entrepris de vastes opérations, télévisées notamment, et a passé commande à Gerpho 3D à hauteur de 50 000 euros pour cette mise en perspective photographique 3D donnant du volume aux sites emblématiques du Périgord, vus du ciel. Sans regret. « Un tel niveau de détail en ligne est assez rare », commente Germinal Peiro. Cette composition numérique de haute précision – des dizaines de gigaoctets sont déposés sur une plateforme – contribue à un nouveau marketing touristique. Tout internaute y a accès sur le site du Département et sur 3d.dordogne.fr. La consultation servira aussi de support de promotion lors de salons du tourisme et dans les OT.

Le prestataire à l'œuvre pour cet outil innovant s'octroie par la même occasion une belle carte de visite puisque la visite virtuelle, monumentale et immersive, est la vitrine d'une compétence plus large qui peut intéresser d'autres clients susceptibles de s'emparer de cette approche : géomètres, maîtres d'œuvre, urbanistes, géographes, conservateurs, communicants, architectes, ingénieurs… Les constructions d'images en volume, au rendu très précis, permettent de mieux faire comprendre un aménagement, de planifier des tranches de travaux, mesurer, contrôler, comparer… convaincre. Au-delà de la dimension touristique, le créateur propose des réalisations de réalité augmentée, muséographie, jeu vidéo, reconstitution historique, restauration du patrimoine, mesures de volumes et éléments nécessaires à enquête publique.

PHOTO AÉRIENNE 3D, MODE D'EMPLOI

Une fois fait le repérage, la prise de vue se fait par hélicoptère avec GPS connecté à l'appareil photo pour géoréférencement. Philippe Graindorge a eu un peu de mal à en trouver un pour cette mission en période de confinement mais il a ainsi pu enchaîner les sites à immortaliser (12 sites en 3 h de vol) bien plus vite qu'une prestation avec drone qui aurait imposé des déplacements en voiture et des autorisations à chaque étape. Il a réuni des centaines de photos de sites observés sous tous les angles : 500 photos en 10 minutes pour Brantôme, par exemple. Le traitement numérique des données se fait par aérotriangulation, les photos aériennes venant en habillage sur le squelette 3D grâce à un logiciel développé par une start-up française qui détecte les points caractéristiques, compare et calcule leurs positions dans plusieurs photos afin de reconstruire la scène en volume, avec maillage géoréférencé. Le projet modélisé est alors incorporé dans son paysage pour multiplier les points de vue.

UN LOT-ET-GARONNAIS, CHAMPION DU MONDE DE LA CONFITURE !

Vincent Beylard, Champion du Monde de la Confiture 2020 (à gauche) et Francis Martin, président des Confituriades.

© Confituriades

LES 22 ET 23 AOÛT DERNIERS SE TENAIENT À BEAUPUY EN LOT-ET-GARONNE, LES CONFITURIADES 2020. *LA P'TITE CONFIOTE*, IMPLANTÉE À BALEYSSAGUES, À QUELQUES ENCABLURES DE CE LIEU, FAIT MENTIR L'EXPRESSION « NUL N'EST PROPHÈTE EN SON PAYS ». VINCENT BEYLARD Y A REMPORTÉ EN EFFET, LA CONFITURIADES D'OR DU CHAMPIONNAT DU MONDE DE LA CONFITURE 2020 ET DEVIENT LE CHAMPION DU MONDE DE LA CONFITURE 2020.

Par Chantal BOSSY

Maintes fois finaliste, médaillé de bronze en 2014 et 2019, Vincent Beylard monte pour première fois sur la 1re marche du podium grâce à 2 belles créations à base de fruits rouges, thème de la compétition : confiture de mûre, myrtille et framboise (Catégorie Traditionnelle) et confiture de framboise à la menthe (Catégorie Insolite).

La Confituriades d'argent a été attribuée à Lait Douceur de Normandie (Saint-Sauveur-le-Vicomte dans la Manche), qui participait pour la première fois au concours, avec une confiture de fruits rouges aux saveurs montagneuses (Catégorie Traditionnelle) et une confiture de fruits rouges aux saveurs normandes (Catégorie Insolite).

La Confituriades de bronze revient à une habituée du concours, Passion Gourmande (Espondeilhan dans l'Hérault) pour sa confiture « Rouge rubis » (Catégorie Traditionnelle) et celle « Framboise crème de cassis » (Catégorie Insolite).

Le 1er Prix Catégorie Traditionnelle a été décerné aux Gaillardises de l'Ubaye d'Uvernet-Fours dans les Alpes-de-Haute-Provence pour sa confiture « Fruits rouges » (fraise, groseille/cassis).

Le 1er prix Catégorie Insolite revient aux Gourmandises de Marie de Lavelanet dans l'Ariège grâce à leur confiture « 3 fruits rouges au poivre des montagnes » (fraise/cassis/framboise).

Dans le contexte sanitaire mondial, Francis Martin, président des Confituriades, ne cache pas sa satisfaction, ni son soulagement. « Je suis très heureux, et soulagé, que les confituriers du monde entier aient répondu présent, malgré la période que nous traversons. Nous avons reçu plus d'une centaine de confitures, des 4 continents. Cette participation massive prouve à la fois l'attachement des candidats à ce concours et sa notoriété internationale. »

Quatre continents, dix pays (Belgique, Canada, Espagne, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Sénégal, USA, et bien sûr la France, dont la Corse et les Outre-mer avec la Réunion et 56 candidats étaient en lice cette année. Plus d'une centaine de confitures, sur le thème des fruits rouges, ont été dégustées à l'aveugle et à huis clos.

© Confituriades

Bruno Oliver, président du Jury, est enthousiaste : « C'est un très grand cru. On s'est régalé ! L'alliance de 3 fruits rouges donne des combinaisons incroyables. C'était une très bonne idée de thème qui a inspiré les candidats, en particulier dans la catégorie insolite ». Il était accompagné d'Alain Bornat, boulanger et chef pâtissier ; Frédéric Jaunault, Meilleur Ouvrier de France Primeur 2011 ; Arnaud Labodinière, chef de cuisine ; Carole Lebagousse, critique culinaire et Nathalie Tavares, chargée du concours Saveurs Nouvelle-Aquitaine à l'AANA, (Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine).

© Confituriades

LES CONFITURIADES EN BREF

Seul salon culinaire en France dédié à la confiture, Les Confituriades de Beaupuy, qui se déroule tous les ans le 3e week-end d'août, a été cette année reporté en 2021 en raison du contexte sanitaire. Outre le Championnat du Monde de la Confiture, concours placé sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, une soixantaine d'exposants artisans-confituriers, plus de 2 000 confitures, des dégustations, démonstrations, ateliers, expositions, un concours amateur international et un petit-déjeuner géant font de ce week-end un rendez-vous gourmand incontournable de l'été.

EXONÉR REMISES DE

LA 3E LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2020 PRÉVOIT UN DISPOSITIF D'EXONÉRATION, DE REMISES ET D'APUREMENT DES COTISATIONS SOCIALES DES EMPLOYEURS ET DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS LES PLUS AFFECTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE.

Par Stéphane BOURSE et Vincent ROUSSET

Après les mesures de report de paiement dont les entreprises ont pu bénéficier à partir de mars 2020, le projet de troisième loi de finances rectificative pour 2020 prévoit plusieurs mesures visant à alléger les cotisations sociales des employeurs et travailleurs indépendants : exonérations, réductions de cotisations et plans d'apurement sans pénalités. Le dispositif est ciblé sur les entreprises qui ont été particulièrement affectées par la crise sanitaire, soit en raison de la fermeture administrative de leurs locaux, soit qu'elles exercent une activité dans un secteur économique particulièrement affecté.

ENTREPRISES CONCERNÉES

La loi distingue ainsi deux catégories d'entreprises :
- les entreprises de moins de 250 salariés dans les secteurs prioritaires et dépendants,
- les TPE de moins de 10 salariés dans les autres secteurs.

Les secteurs prioritaires sont les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire et qui seront définis par décret (45 secteurs seraient concernés : hôtellerie, restauration, tourisme, sport, culture, évènementiel, transport aérien…).

Les entreprises des secteurs dépendants de l'activité des secteurs prioritaires bénéficient des mêmes mesures dès lors qu'elles ont subi une très forte baisse de leur chiffre d'affaires pendant la période de confinement (du 15 mars au 15 mai 2020). Le niveau de perte de chiffre d'affaires ouvrant droit aux différents dispositifs sera précisé par décret pour chaque secteur d'activité. Une liste indicative de 42 secteurs dépendants a été publiée par communiqué : vigne, pêche, cinéma, stations-service, commerce de gros (fruits et légumes, textile)…

Dans les autres secteurs, ni prioritaires ni dépendants, le dispositif ne concerne que les TPE de moins de 10 salariés dont l'activité a été interrompue du fait des mesures sanitaires de confinement (fermeture administrative ou autre mesure). La fermeture volontaire de l'entreprise ne permet en revanche pas de bénéficier des différents dispositifs.

EXONÉRATION TOTALE DE COTISATIONS PATRONALES

La première mesure est une exonération totale des cotisations patronales sur les salaires de la période de confinement (maladie, vieillesse, chômage, allocations familiales, accident du travail, aide au logement…). Seules resteraient dues les cotisations de retraite complémentaire obligatoires. L'exonération s'appliquerait quel que soit le niveau de rémunération des salariés. La période d'exonération serait différente selon les secteurs. Dans les secteurs prioritaires et dépendants, l'exonération s'appliquerait aux cotisations sur les salaires de février à mai 2020 (dues aux mois de mars à juin 2020). Dans les autres secteurs, elle concernerait les cotisations sur les salaires de février à avril 2020 (dues de mars à mai 2020). L'exonération est acquise sans considérer si les cotisations ont été payées, ou si elles ont été reportées ou suspendues. Les mêmes entreprises bénéficieraient d'une aide égale à 20 % des rémunérations versées au cours des périodes ouvrant droit à l'exonération exceptionnelle (février à mai 2020 ou février à avril 2020 pour les TPE des secteurs autres que prioritaires). Il s'agit d'un crédit imputable sur l'ensemble des sommes restant dues à l'Urssaf au titre de l'année 2020, après application de l'exonération.

ATIONS ET COTISATIONS

© Shutterstock

REMISES DE COTISATIONS

Les autres entreprises, exclues de l'exonération totale ou du crédit de 20 %, pourraient demander une remise partielle des dettes de cotisations patronales dues au titre des cinq mois de février à mai 2020. Elles devraient justifier avoir subi une réduction de leur activité d'au moins 50 % au cours de ces cinq mois par rapport à la même période de 2019. La baisse d'activité est appréciée dans les mêmes conditions que pour les aides du fonds de solidarité. La remise des cotisations patronales serait proportionnée à la baisse de chiffre d'affaires subie sans pouvoir excéder 50 % des sommes dues. Pour bénéficier de la remise, les entreprises devront conclure et respecter un plan d'apurement de leurs dettes de cotisations.
La remise ne serait accordée qu'aux entreprises à jour de leurs obligations déclaratives et de paiement pour les périodes d'emploi antérieures au 1er janvier 2020 (sauf conclusion, avant le 15 mars 2020, d'un plan d'apurement effectivement respecté).

RÉDUCTION DE COTISATIONS POUR LES INDÉPENDANTS

Les travailleurs indépendants des secteurs prioritaires et dépendants et des autres secteurs dont l'activité a été interrompue devraient également bénéficier d'une réduction exceptionnelle des cotisations sociales personnelles dues au titre de l'année 2020 (hors régularisation des cotisations de 2019). Le montant de la réduction de cotisations, fixé par décret, serait différent selon les secteurs d'activité (abattement d'un tiers ou d'un quart selon les secteurs). Pour un revenu de 20 000 euros, l'exonération représenterait 2 400 euros dans les secteurs prioritaires, et 1 800 euros dans les autres secteurs affectés par les fermetures administratives. La réduction sera imputée sur les cotisations dues au titre de 2020.
Les majorations de retard ne seraient pas applicables aux revenus de l'année 2020. Pour les travailleurs indépendants au régime micro-social (auto-entrepreneurs), la réduction des cotisations personnelles prendrait la forme d'une exonération des cotisations des échéances de mars à juin 2020. Le chiffre d'affaires de ces mois ne serait pas retenu dans la base de calcul du micro-social de 2020.

© Shutterstock

NOUVELLE-AQUITAINE
OPÉRATION « J'EXPOSE UN ARTISAN D'ART »

« J'expose un artisan d'art », affichent déjà sur leur vitrine plusieurs fleuristes, boulangers, pâtissiers, coiffeurs, bijoutiers ou cordonniers néo-aquitains. L'opération solidaire lancée par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat régional jusqu'au 31 décembre propose aux artisans de mettre gratuitement un espace d'exposition à disposition des artisans d'art qui ont subi de plein fouet le report ou l'annulation des salons et marchés, les difficultés d'approvisionnement et de trésorerie. Le concept : l'artisan d'art agence ses créations, mais n'est pas nécessairement sur place, ce qui lui permet de gagner du temps de travail à l'atelier. Il peut toutefois proposer des animations et démonstrations. Les clients intéressés peuvent le contacter directement ou acheter en boutique si l'artisan d'accueil accepte de prendre en charge la commercialisation.

www.metiers-art.com/-manifestations-metiers-art-nouvelle-aquitaine

NOUVELLE-AQUITAINE
APPEL À PROJET « LES INVENTIVES »

Les détecteurs d'inventeurs de l'association Transtech à Gradignan et l'incubateur Les Premières Nouvelle-Aquitaine, lancent la troisième édition de leur appel à projet « Les Inventives », dédié aux femmes porteuses d'un projet innovant sur un produit, dans les domaines du numérique, des services ou du social. Ces sessions gratuites de trois jours durant lesquelles les femmes ou les équipes mixtes peuvent tester leur innovation, qu'elle soit au stade d'idée ou déjà développée, se dérouleront cette année à Saint-Médard-en-Jalles du 21 au 23 septembre, à Gradignan, du 5 au 7 octobre et à Angoulême du 25 au 27 novembre. Les objectifs de ces ateliers qui s'articulent autour de formations, travaux individuels et rencontres entrepreneuriales : valider l'aspect entrepreneurial et la faisabilité de l'idée, tant techniquement que juridiquement.

Candidature jusqu'au 14 septembre.
Dossier à télécharger sur inventifs-transtech.fr

NOUVELLE-AQUITAINE
« 48 H NATURE »

Jeux de pistes, balades contées, ateliers, expositions, inventaires participatifs… La troisième édition néo-aquitaine de « 48 h nature » propose, les 26 et 27 septembre, un véritable théâtre à ciel ouvert sur la faune, la flore et la fragilité des écosystèmes locaux. Simples observateurs ou véritables passionnés sont invités à découvrir les paysages à travers une centaine d'événements organisés par les associations locales et fédérations de protection de l'environnement des 13 départements engagés en faveur de la biodiversité. Un enjeu de taille pour la Région qui, dans le cadre de sa feuille de route Néo Terra, adoptée en 2019, ambitionne notamment de créer 25 nouvelles réserves naturelles régionales et d'aboutir à 1 000 territoires engagés dans la préservation de la biodiversité d'ici 10 ans.

https://openagenda.com/48h-nature

© D.R.

DORDOGNE
DÉCOUVERTE AVEC UN JEU VIDÉO D'AVENTURE NARRATIF

Umanimation a déjà produit bon nombre de projets d'animation et de contenus transmedia. La société basée à Pessac (33) a décidé de coproduire un jeu vidéo *Dordogne* avec UnJeNeSaisQuoi, structure du réalisateur et scénariste de films d'animation à succès et auteur Cédric Babouche. Dordogne est un jeu d'aventure narratif dans lequel le joueur incarnera Mimi, une jeune femme de 32 ans qui explore la maison de sa grand-mère. En souvenir de leurs moments passés ensemble durant les étés de sa jeunesse en Dordogne, sa grand-mère lui a laissé des lettres et des puzzles à résoudre afin de lui rappeler l'importance de profiter de la vie.

Le jeu se déroulera dans deux temporalités : dans le présent, le joueur incarnera Mimi âgée de 32 ans ; dans le passé, le joueur aidera Mimi, alors qu'elle n'était qu'une enfant, à explorer la Dordogne et à compléter des quêtes qui seront pertinentes dans son présent d'adulte. En plus des puzzles que les deux Mimi doivent compléter, le joueur devra collecter des images, des sons, des objets et des mots pour créer un journal.

Prévu pour être commercialisé sur PC et Nintendo Switch au premier trimestre 2022, ce projet s'étend sur 19 mois avec des postes principalement localisés en Nouvelle-Aquitaine (d'où les 120 000 euros de soutien de la Région), notamment dans la métropole bordelaise où se situent les deux sociétés coproductrices. Le jeu se distingue par l'utilisation de l'aquarelle et son inspiration directe du monde de l'animation avec de la 2D/3D.

© D.R.

LOT-ET-GARONNE
BENNES DALBY : NOUVEAUX PROJETS

La société Bennes Dalby à Saint-Antoine-de-Ficalba est spécialisée dans la production de caissons amovibles, de bras hydrauliques, destinés à équiper les camions pour le chargement et le déchargement des caissons et de remorques porte-caissons. Présente en Europe, en Afrique du Nord, en Amérique latine et en Amérique du Nord, l'entreprise est un des leaders français du marché des caissons amovibles et bras hydrauliques depuis 40 ans grâce à ses nombreuses innovations. Elle va procéder à une extension de son bâtiment et investir dans de nouveaux équipements lui permettant d'internaliser une partie de la production. Soucieuse des problématiques environnementales, la société va utiliser des peintures écoresponsables et investir dans une unité de recyclage des produits dégraissants. La Région lui a accordé 273 102 euros pour soutenir ses projets.

© D. R.

AGRICULTURE DURABLE
APPELS À PROJETS

La Fondation pour une agriculture durable en Nouvelle-Aquitaine lance l'appel à projet « Cap sur l'agriculture durable », doté de 1 500 euros à 2 000 euros, ouvert aux agriculteurs ayant innové sur leur exploitation pour améliorer sa durabilité aussi bien sur le plan économique, qu'environnemental et social. La fondation accompagne également les doctorants dont les travaux concourent à identifier des pistes pouvant améliorer la durabilité de l'agriculture en Nouvelle-Aquitaine. Les étudiants lauréats bénéficieront d'une bourse de 2 500 euros.

Candidature sur www.agridurableaquitaine.com jusqu'au 11 septembre pour « Cap sur l'agriculture durable » et jusqu'au 30 octobre pour les doctorants

© Shutterstock

FILIÈRE BOIS
LA FORÊT FACE AU DÉFI CARBONE

Situation sanitaire oblige, le 21e Xylodating, initialement prévu le 19 mars, se déroulera le 22 septembre en visioconférence. Au programme de l'événement proposé par le pôle de compétitivité Xylofutur : « les acteurs du bois face au défi carbone : quelles innovations ? ». Les intervenants proposeront aux professionnels de la forêt et aux acteurs de la R&D un aperçu des initiatives de recherche, développement et innovations, centrées sur le carbone forestier ou intégrant plus largement l'ensemble des émissions (carbone renouvelable et fossile) liées aux activités des professionnels de l'amont forestier. L'après-midi sera consacrée à des rendez-vous BtoB de 15 minutes via la plateforme BIZZ Connect.

Inscriptions sur xylofutur.fr/21eme-xylodating/

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Par ASSP du 29/07/2020, il a été constitué la SCI à capital variable dénommée **JBAC**.Siège social: 10 route de la fontaine des fees 24230 Montcaret.Capital minimum: 20€, capital initial: 200€, capital maximum: 100000€Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: M. Jonathan Deboudt, 10 route de la fontaine des fees 24230 Montcaret. ; Mme Benedicte Deboudt, 10 route de la fontaine des fees 24230 Montcaret. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de BERGERAC.

20VE02618

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/07/2020, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : ALPHABAT

Forme : SASU

Capital social : 500 €

Siège social : 263 chemin des brandine, 24100 BERGERAC

Objet social : Fabrique et pose de charpentes menuiserie

Président : M. Mhammed ALILLOU demeurant 26 rue Valette appt 101, 24100 BERGERAC

Clause d'agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC

20VE02780

Par ASSP en date du 28/07/2020 il a été constitué une SCI dénommée : **SCI ZWILLING** Siège social : 5, Chemin de Lacote, Le Grand Gourdon 24230 MONTCARET Capital : 200 € Objet social : Acquisition, revente, gestion, administration civile de tous biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire sous quelque forme que ce soit Gérance : M BILLOT Hugues demeurant 46, route de Prats 24230 SAINT-SEURIN-DE-PRATS ; M BILLOT Geoffroy demeurant 46, route de Prats 24230 SAINT-SEURIN-DE-PRATS Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC.

20VE02779

Par ASSP en date du 10/08/2020, il a été constitué une SASU dénommée : **RECRUT PG** Sigle : HUMAN RESSOURCE Siège social : lieu dit manobre 24370 SAINTE-MONDANE Capital : 100 € Objet social : La société a pour objet: - de recruter et de placer en emploi du personnel sous toutes formes de contrats de travail encadrés par le code du travail, en fonction d'une qualification et d'un poste convenus auprès d'entreprises et/ou de particuliers clients, qu'ils ne peuvent recruter eux-même en raison de leur taille ou de leurs moyens. - de repérer, recenser, toutes personnes de tous secteurs d'activité, privées ou non emploi, en orientation ou en changement professionnel. Président : Mme GOUENNOU Priscille demeurant lieu dit manobre 24370 SAINTE-MONDANE élu pour une durée illimitée Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC.

20VE02785

LA VIE ECONOMIQUE DU SUD-OUEST HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

ABONNEMENT

1 AN D'ABONNEMENT 34 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

Cabinet Olivier SIRIEZ
Avocat à la Cour
60 rue Abbé de l'Epée
33000 BORDEAUX

SAS MP CONCEPT
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : LE BOURG SAINT LAURENT SUR MANOIRE
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
RCS PERIGUEUX 834.819.765

DIVERSES MODIFICATIONS

Aux termes de l'AGE en date du 01.08.20, il a été décidé, à compter de ce jour de :

- étendre et modifier l'activité de la société à une activité immobilière, savoir : la location, la gestion, L'acquisition, l'achat, la revente de biens mobiliers ou immobiliers, terrains nus constructibles ou non, agricoles, viticoles, industriels, commerciaux et notamment marchands de biens, agence commerciale, commissionnement, négoce.- modifier la dénomination sociale pour devenir "MP IMMO",- modifier les articles 2 et 3 des statuts en conséquence.

Pour modification – RCS de PERIGUEUX

Pour avis – La présidence

20VE02794

STEMEL
Société Civile Immobilière
Au capital de 18.293,88 €uros
Siège social : Pécharmant – 24100 BERGERAC
R.C.S BERGERAC : 378 004 733

Aux termes d'une délibération du 24 juillet 2020, la collectivité des associés :

- a décidé de transférer le siège social de la société à BERGERAC (24100), 8, Avenue du108 R.I. à compter rétroactivement du 13 juillet 2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

- a pris acte du décès de Monsieur André Joseph Armand DAUTA, demeurant à BERGERAC (24100), Résidence des Cygnes, 3 Quai de la Pelouse, survenu à BERGERAC (24100), le 12 juillet 2020, et a nommé, en qualité de nouveau gérant statutaire, à compter du 13 juillet 2020, Monsieur Dominique Yves René DAUTA, demeurant à BERGERAC (24100), 44, rue Bourbarraud, pour une durée indéterminée. L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis : Le gérant.

20VE02792

BHB, EURL au capital de 7500€ Siège social: 6 rue Anatole France 24400 MUSSIDAN 499 854 081 RCS Périgueux Le 30/07/2020, l'associé unique a: décidé de transférer le siège social au Lieu-dit Monnier 97129 Lamentin à compter du 31/07/2020 ; Radiation au RCS de PERIGUEUX Inscription au RCS de Guadeloupe

20VE02621

COURTAGE INVESTISSEMENT STEPHANE ADAM
par abréviation CISA
SARL au capital de 67 077,57€
Siège social : Boulazac Isle Manoire (24750)
78 route de Lyon
353 847 684 RCS PERIGUEUX

Aux termes d'une délibération en date du 15 août 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- le changement de dénomination sociale en : "CISA IMMOBILIER" par abréviation "CISA" à compter du 15/08/2020

- le transfert du siège social à ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC (24580) 8 place Simon Veil à compter du 15/08/2020

- la possibilité de remplacement du gérant par la collectivité des associés ou par décision de l'associé unique en cas de société unipersonnelle à compter du 15/08/2020

- et de modifier en conséquence les articles 3, 5 et 19 IV des statuts.

Modification sera fait au Greffe du Tribunal de Commerce de PERIGUEUX.

Pour avis, le Gérant.

20VE02790

LEADER PRICE THIVIERS
SARL
au capital de 873.799 €
Siège social :
Place de la libération
24800 THIVIERS
821 177 185 R.C.S. Perigueux

Par Décisions du 24/01/2020, l'associé unique a nommé en qualité de Co-gérants M. Bruno YECHE, 123 Quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE et M. Antoine FERREIRA MARTINS, 2 rue Troyon 92310 SEVRES, en remplacement de M. DOUGUI El Haj.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX

20VE02787

ELAGWOOD 24
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social :
4 Les grandes vignes
33230 LES PEINTURES
880 702 220 RCS LIBOURNE

TRANSFERT SIEGE SOCIAL ET EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Par décision du 29 juillet 2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de négoce de bois et de cordiste, et de transférer le siège social du 4 Les grandes vignes, 33230 LES PEINTURES au Plaisance, 24410 ST AULAYE à compter du 1er août 2020. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Libourne sous le numéro 880 702 220 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Périgueux. Gérance : Monsieur Yoann PAPON, demeurant Plaisance, 24410 ST AULAYE. Pour avis. La Gérance

20VE02692

PORTALIS
Société Civile Immobilière
Au capital de 320.145,00 euros
Siège social : le Chalard,
24600 RIBERAC
RCS PERIGUEUX 380.875.765

Aux termes d'un acte reçu par Maître LARONZE, notaire à PERIGUEUX en date du 04 janvier 2004, Monsieur Pierre D'ARLOT de CUMOND a démissionné de ses fonctions de gérant de la société à compter du 01 janvier 2004.

Aux termes d'une AGE en date du 31 juillet 2020 les associés ont pris acte du décès de Monsieur Gilles GIROUX en date du 05 septembre 2016 et de la fin de ses fonctions gérant de la société àcompter de cette date, Monsieur François POPINEAU DEHAULLON demeurant seul gérant de la société.

Pour avis

La gérance.
20VE02781

SCI LA LANDE
Société Civile Immobilière
Au capital de 411,61 euros
Siège social : le Pouyaud,
24750 TRELISSAC
RCS PERIGUEUX 348.333.329

Aux termes d'une AGE en date du 13 août 2020, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Jean VARACHAT en date du 05 janvier 2020 et de la fin de ses fonctions de co-gérant de la société à compter de cette date, et ont nommé à compter du 05 janvier 2020 en qualité de cogérante de la société Mme Hélène VARACHAT, demeurant TRELLISAC (24750), 58 route du Pouyault, le Meyrat

Pour avis

La gérance.
20VE02803

"HEPIOL"
Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 €
Siège social : PRIGONRIEUX
(24130) 6, rue Léon Blum
RCS BERGERAC 445 048 069

Aux termes de l'AG du 30.06.20, il a été constater le départ de Mme Claude DECIMA suite à son décès.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du TC de BERGERAC où la société est immatriculée.

Pour avis, la gérance.
20VE02810

ETABLISSEMENTS DOMME BRUNO
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3 811,22 euros
Siège social : 1010 Avenue Albert Camus
47240 BON ENCONTRE
Siège de liquidation : 1010 Avenue Albert Camus
47240 BON ENCONTRE
420 620 767 RCS AGEN

Aux termes d'une décision en date du 31 Juillet 2020 au Lieudit Les Crouzilles 24250 GROLEJAC, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Bruno DOMME, demeurant Les Crouzilles 24250 GROLEJAC, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AGEN, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur
20VE02788

FIDAL
Société d'Avocats
76 Route de Lyon
24750 Boulazac Isle Manoire

AVIS DE DISSOLUTION

La Société **LA BONNE ETOILE**, SCI au capital de 1.000 euros, dont le siège social est fixé 26 chemin des Terres Calcaires - Ldt JARIJOUX 24750 CHAMPCEVINEL, 509 584 306 RCS PERIGUEUX, a été dissoute par déclaration en date du 10 juillet 2020 souscrite par l'associée unique la Société LA HAUT, Société à responsabilité Limitée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est Lacombe 24750 CORNILLE, 829 079 219 RCS PERIGUEUX.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de PERIGUEUX.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société LA BONNE ETOILE peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PERIGUEUX.

Pour avis
20VE02809

Aux termes d'un ASSP en date du 30/06/2020 enregistré le 05/08/2020 au SPFE de PERIGUEUX, dossier n°2020 00026043, reference n°2404P01 2020 A 01520 M **Boyer Dominique** demeurant 27 rue Paul Emile Victor 24700 MONTPON-MÉNESTÉROL a cédé à la société **Boucherie BOYER** SASU au capital de 5000 € située 35 rue Thiers 24700 MONTPON-MÉNESTÉROL immatriculée au RCS de Périgueux sous le numéro 884979741le fonds de commerce de Boucherie, Charcuterie sis et exploité au 35 rue Thiers 24700 MONTPON-MÉNESTÉROL. L'entrée en jouissance a été fixée au 01/07/2020. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 60000 € . Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance : Lamothe Montravel (24230) – 4 impasse de la Lidoire, au cabinet Steph N Expertise Audit.
20VE02774

Notaire
Etude de Maîtres Françoise FAURE et Jean-François VIGNES,
Notaires associés à SAINTE-FOY-LA-GRANDE (Gironde),
152 rue de la République

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Françoise FAURE, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Françoise FAURE et Jean-François VIGNES", titulaire d'un Office Notarial à SAINTE-FOY-LA-GRANDE (Gironde), 152 Rue de La République, CRPCEN 33128, le 23 janvier 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Mr Pascal NORMANDIN, Ebéniste, et Mme Katia GARNIER, Agent hospitalier, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH (24230) 611 route de Péricou .

Mr est né à LESPARRE-MEDOC (33340) le 16 mai 1969,

Mme est née à BRUGES (33520) le 8 janvier 1975.

Mariés à la mairie de SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC (33590) le 10 août 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Mr est de nationalité Française.

Mme est de nationalité Française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.
20VE02768

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Eric LAMOTHE, Notaire à BERGERAC (Dordogne), 34, boulevard Victor Hugo, le 14 août 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de LA SEPARATION DE BIENS par : Monsieur Jean-Louis **ZAFRILLA**, et Madame Florence Georgette Andrée **KREUTZER**, son épouse, demeurant ensemble à BERGERAC (24100) 6 allée Françoise Dolto.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.
20VE02786

ENVOI EN POSSESSION

En l'absence d'héritiers réservataires, Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date à MERIGNAC du 15 janvier 2011, Monsieur Jacques **REBIERE**, en son vivant demeurant Avenue du Haut Leveque "Les Sables" à PESSAC (33600), né(e) le 12/07/1927 à CHERVAL (24320), décédé (e) à PESSAC(33600), le 31/03/2020,

A institué un ou plusieurs légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie HUMBERT-MIGLIORE, Notaire à AUBENAS (Ardèche), 3 Rue MarcSeguin.

Pour avis.
20VE02808

Rectificatif à l'annonce référence ALP00114224 parue dans La Vie Economique du Sud-Ouest, le 19/08/2020 concernant la société **SAS EN23CLICK**, lire Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance: 58 rue Bourbarraud 24100 BERGERAC en lieu et place de ce qui est indiqué initialement.
20VE02789

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME INTERNET

Par ASSP du 15/07/2020 il a été constitué une société par actions simplifiée. Dénomination : **Al Man 2** siège social : rue Albert Einstein 47400 TONNEINS, durée : 99 ans, capital 1**€**, objet : achat, gestion, détention de valeurs mobilières Président : Eric LACOMBE demeurant 37 rue du tondu 33000 BORDEAUX Actions et droits de vote : une action égale une voix Immatriculation RCS D'AGEN

20VE02430

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AGEN du 18 août 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **LE VESTIAIRE DE PAULINE**

Siège social : 86, Boulevard de la République, 47000 AGEN

Objet social : La vente au détail de vêtements, d'articles de prêt-à-porter, chaussures, accessoires de mode, maroquinerie, bagagerie, articles de confection, cosmétiques, ainsi que la location de vêtements et d'accessoires de mode ; La vente et le commerce au détail de tissus et de textiles en magasin spécialisé. L'achat et la vente, l'importation et l'exportation de toutes marchandises de type textile ou accessoires d'habillement et de mode,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 5 000 euros,

Gérance : Madame Pauline RODRIGUEZ, demeurant 24, Rue des Rondes Saint Jean 47000 AGEN.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis

La Gérance
20VE02777

SARL DAGUE LE GÎTE SARL au capital de 10020 **€** Siège social : Lieu dit Dague Raspal et camp de Mouret 47150 MONFLANQUIN RCS AGEN 521548479 Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2020, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce Modification au RCS de AGEN.

20VE02761

LEXYMORE

5 rue Duplessy 33000 Bordeaux

MODIFICATION CAPITAL

Aux termes d'un PV du 25/06/2020 de l'associé unique de la société **ARHFI**, SAS au capital de 1.900 **€** dont le siège social est situé 6 chemin de Mariotte 47310 ESTILLAC, immatriculée au RCS d'AGEN n° 883 333 908, et d'une décision de son Président le 20/07/2020, le capital social a été augmenté de 534.000 euros en numéraire pour être porté de 1.900 à 535.900 **€**. En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence :

Ancienne mention

Capital : 1.900 euros

Nouvelle mention

Capital : 535.900 euros

Mention sera faite au RCS d'AGEN
20VE02793

FIDAL

Société d'Avocats - 2 rue de la Mabilais - CS 24227 - 35042 RENNES Cedex

---

SUD'N SOL
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 200.000 euros
Siège social : Agropole
47310 ESTILLAC
412.557.464 RCS AGEN

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'associée unique par décisions en date du 31 juillet 2020 a décidé :

- de changer la dénomination sociale à compter de ce jour :Ancienne dénomination : SUD'N SOL

Nouvelle dénomination : PREMIUM FOODS HOLDING

- de modifier l'objet social à compter de ce jour, comme suit :

La Société a pour objet en France et à l'étranger : La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participation et de placement et de toutes valeurs mobilières ; L'exercice, sous quelque forme que ce soit, des fonctions de direction, d'animation et de contrôle attachées à ces participations ; Toutes activités de conseil et de prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation ; L'exploitation de tous établissements commerciaux ayant trait aux activités de fabrication et commercialisation de légumes et fruits transformés ; La création, l'acquisition, la prise à bail ou en gérance libre et l'exploitation directement ou indirectement, la mise en location-gérance, de tous fonds de commerce, usines, ateliers, entreprises ou établissements quelconques se rattachant à l'une ou à l'autre des activités ci-dessus spécifiées ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités; La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Pour avis,
20VE02817

SARL "OLMECA"
au capital de 1 200,00 euros,
Siège social à : lieudit France
47430 CALONGES
en cours de transfert
RCS AGEN 788 692 747

Par décision du 27 mai 2020, et à compter de cette date, l'associé unique a transféré le siège social de la société de : lieudit France 47430 CALONGES, à : RAZIMET 47160, 21 route de Tonneins, ZA Béroy, la Bastisse. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis - La gérance
20VE02805

SCI PEZILLA
Société Civile Immobilière
Au capital de 3 000 €
Siège social: 57 Avenue de la République 66370 PEZILLA-LA-RIVIERE
508 519 535 RCS PERPIGNAN

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er juillet 2020, les associés de la SCI PEZILLA ont décidé :

- de transférer le siège social à compter du 1er juillet 2020. Ancienne mention : le siège social est fixé au 57 Avenue de la République 66370PEZILLA-LA-RIVIERE Nouvelle mention : le siège social est fixé au : 9 Route du Tuquet 47340 MONBALEN

- de changer de dénomination à compter du 1er juillet 2020 : Ancien mention : La société prend la dénomination de : SCI PEZILLA Nouvelle mention : La société prend la dénomination de : SCI G2PB

- d'augmenter le capital social à compter du 1er juillet 2020 Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 3 000 **€** Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 25 000 **€**

Gérant : M. BRZEZANSKI Philippe, demeurant: 9 Route du Tuquet 47340 MONBALEN

La société sera désormais immatriculée au RCS d'AGEN.

Pour avis.
20VE02818

Notaires

Etude de Maîtres Pierre BOURLANGE et François SAINT-MEZARD,
Notaires associés à CANCON (Lot et Garonne),
14 Rue de la République.

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pierre BOURLANGE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Pierre BOURLANGE et François SAINT-MEZARD, notaires associés, membres d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial » à CANCON, 14 Rue de la République, CRPCEN 47047, le 17 août 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

Monsieur Gil TRIAYRE, en formation professionnelle, et Madame Garielys Beatriz RENDON-CEDENO, avocate, son épouse, demeurant ensemble à CANCON (47290)7 rue du Pigeonnier.

Monsieur est né à CAYENNE (97300) le 18 août 1967,

Madame est née à PORLAMAR (VENEZUELA) le 23 novembre 1972.

Mariés à la mairie de CARONI (VENEZUELA) le 22 février 2018 sous le régime matrimonial vénézuélien.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité vénézuélienne.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.
20VE02778

Rectificatif à l'annonce 20VE02418 parue le 29 juillet 2020 concernant la société SAS MEET IN CITY.

Il fallait lire :

Président :

Monsieur GUERIN Judicaël né le 3janvier 1984 à Agen, de nationalité française, demeurant 37 allée de la Vierge 47240 Bon Encontre

Directeurs Généraux :

Monsieur GUERRIN Sylvain né le 29 aout 1983 à Lille, de nationalité française, demeurant Les Hauts de Saint Martin 47390 Layrac

Madame GOUYOU Laura née le 9 septembre 1997 à Villeneuve sur Lot, de nationalité française, demeurant 6 rue des Lilas 47300 Bias

Monsieur ANSARD Quentin né le 25 avril 1999 à Bordeaux, de nationalité française, demeurant 8 rue de l'ancienne Poste 33460 Margaux

20VE02776

POUR TOUTES
VOS ANNONCES LÉGALES

05 56 81 17 32

annonces-legales@vie-economique.com

LA VIE ECONOMIQUE DU SUD-OUEST

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS
SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 108 rue Fondaudège
CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex
SIRET 456 200 476 00038

Directeur de la publication : Guillaume **LALAU**
Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET**
Rédacteur en chef : Vincent **ROUSSET**
Direction artistique : David **PEYS**

Maquettistes : Sarah **ALBERT** & Noëllie **SANZ**

Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE**
Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH**, Chantal **BOSSY**, Suzanne **BOIREAU-TARTARAT** & Nelly **BETAILLE**

Service Annonces légales : Marie-Carole **BANEY**

Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO**

Service abonnement : Catherine **DEPETRIS**

Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU**

Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Franck **DUPERIÉ** & Christine **SABOURIN**

Secretariat : Khedidja **OUIS** & Sandrine **CARCENAC**

PUBLICITÉ
Tél. 07 85 39 64 49
publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution Hebdomadaire
Parution le mercredi

Impression : **ROTIMPRES**

Commission paritaire
n° 1022 I 182705

ISSN 2729-0034

Prix unitaire : 1,30 €

Abonnement 1 an : 34 €

Membre RésoHebdoEco

Administrateurs Judiciaires Associés
Hélène Bourbouloux
Jean-François Blanc
Gaël Couturier
Cécile Dür
Nathalie Leboucher
Sylvain Hustaix
Benjamin Tamboise

RECHERCHE DE REPRENEURS

ASPAJ

SCARLCV MAISONS SAB

Construction de maisons individuelles implantée sur côte sud des Landes et Côte Basque

Redressement Judiciaire du 11 mars 2020
Etablissement situé : 4 ter boulevard Jean-Jacques Duclos - 40220 TARNOS
Chiffre d'affaires au 30/06/2019 : 1,8 M€ - Effectif actuel : 7

Date limite de dépôt des offres : 7 septembre 2020 à 12 h

Les tiers sont invités à remettre leur offre (conforme à l'article L. 642-2 du code de commerce) en 6 exemplaires (dont 1 non relié) à l'administrateur judiciaire. L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et d'une présentation succincte du candidat à la reprise. Référence à rappeler impérativement : 7492

Les candidats intéressés sont invités à se manifester par télécopie ou e-mail auprès de :

SELARL FHB - Maître Sylvain HUSTAIX Administrateurs Judiciaires Associés
3 Rue Bernadou - 64100 BAYONNE
Fax : 05 24 84 87 40 Courriel : philippe.paillaugue@fhbx.eu

LA VIE ECONOMIQUE DU SUD-OUEST HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

SE CHARGE DE VOS **APPELS D'OFFRES** & **AVIS D'ENQUÊTE**

LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES VOUS ASSURE :

LA PUBLICATION DANS UN JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES EST OBLIGATOIRE

Marché de travaux < 5 548 000 €
Fournitures et Services (État) < 144 000 €
Fournitures et services (Collectivités) < 211 000 €

BOOSTER LES RÉPONSES DES ENTREPRISES AVEC UNE PARUTION À **PRIX RÉDUIT** QUEL QUE SOIT LE SEUIL DE VOTRE MARCHÉ

MESURES EXCEPTIONNELLES POUR L'APPRENTISSAGE

UNE AIDE TEMPORAIRE DE 5 000 EUROS (8 000 EUROS POUR UN MAJEUR) POUR LA PREMIÈRE ANNÉE D'APPRENTISSAGE.

Les employeurs bénéficient désormais d'une aide financière exceptionnelle pour les contrats d'apprentissage conclus de juillet 2020 à février 2021.
D'un montant de 5 000 euros pour un apprenti mineur et de 8 000 euros pour un apprenti majeur, l'aide n'est attribuée que pour la première année du contrat.
Le contrat d'apprentissage peut être destiné à préparer tout diplôme ou titre professionnel d'un niveau équivalent au plus au Master (niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles).
L'aide sera également versée pour les contrats de professionnalisation selon des modalités à fixer par décret.
Cette nouvelle aide temporaire se distingue de l'aide à l'apprentissage déjà existante qui ne concernait que les cycles de formations équivalant au plus au baccalauréat.
Par ailleurs, les conditions d'entrée en apprentissage sont améliorées pour les apprentis ayant des difficultés pour trouver un employeur.
Jusqu'à présent, les candidats apprentis n'ayant pas été engagé par un employeur pouvait, pour une période limitée à trois mois, débuter un cycle de formation en apprentissage malgré l'absence de contrat (Code du travail, article L 6222-12-1).
Cette période de trois mois est portée à six mois pour les cycles de formation commençant entre le 1er août et le 31 décembre 2020.
Pendant cette période, le candidat apprenti bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle et de la protection sociale qui y est associée.
Cette mesure concerne toute personne âgée de 16 ans (au moins 15 ans) à 29 ans qui justifie avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire.

3e loi de finances rectificative pour 2020, loi 2020-935 du 30 juillet 2020

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2018 T4	114,06	+ 2,45 %
2019 T1	114,64	+ 2,48 %
2019 T2	115,21	+ 2,33 %
2019 T3	115,60	+ 1,90 %
2019 T4	116,16	+ 1,84 %
2020 T1	116,23	+ 1,39 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE
PLAFOND MENSUEL

2020 : 3 428 €

Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2019

VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,456	(d x 0,273) + 915 €	d x 0,318
4 CV	d x 0,523	(d x 0,294) + 1 147 €	d x 0,352
5 CV	d x 0,548	(d x 0,308) + 1 200 €	d x 0,368
6 CV	d x 0,574	(d x 0,323) + 1 256 €	d x 0,386
7 CV et plus	d x 0,601	(d x 0,340) + 1 301 €	d x 0,405
VÉLO-MOTEUR	**DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL**		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	**DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL**		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,2375
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,0674) + 1365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION

	MAI 2019	MAI 2020	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	104,33	104,71	+ 0,4 %
INDICE HORS TABAC	103,86	103,95	+ 0.1 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS – IRL

TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
4ème TRIMESTRE 2019	130,26	+ 0,95 %
1er TRIMESTRE 2020	130,57	+ 0,92 %
2ème TRIMESTRE 2020	130,57	+ 0,66 %

SMIC

HORAIRE	MENSUEL (35 H)
10,15 €	1 539,42 €

RENDEZ-VOUS CHEZ RICHARD ET ALIÉNOR !

LES TRÈS BEAUX GISANTS DES PLANTAGENÊT, AUX EFFIGIES D'ALIÉNOR D'AQUITAINE ET DE SON FILS RICHARD CŒUR DE LION, SONT L'UNE DES RAISONS POUR LESQUELLES VENIR À L'ABBAYE ROYALE DE FONTEVRAUD EST INDISPENSABLE !

Par Vincent ROUSSET

Fondée par Robert d'Arbrissel en 1101, l'Abbaye Royale de Fontevraud constitue le plus vaste ensemble monastique d'Europe. L'Abbaye s'étend au cœur du Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Dernière demeure d'Aliénor d'Aquitaine et de son fils Richard Cœur de Lion, l'Abbaye Royale de Fontevraud est associée à jamais à l'incroyable histoire des Plantagenêt. Sa programmation la classe parmi les lieux culturels de référence, associant les arts plastiques, la voix et les programmes pédagogiques. Si elle demeure éternelle dans son harmonie et sa beauté, l'Abbaye Royale est depuis l'An Mil ancrée dans son époque. Elle a également fait le choix d'une politique de développement durable et a obtenu à ce titre le label engagé RSE (norme ISO 26 000).

Cet été, les visiteurs, outre les gisants des Plantagenêt, peuvent découvrir les œuvres des lauréats des résidences de création qui composent un parcours immersif. Nourris par des semaines de présence à l'abbaye, les jeunes artistes orientent le regard sur un détail de l'architecture avec des variations poétiques autour des gisants ; ils positionnent l'Abbaye dans son paysage géographique, culturel ou onirique ; ou encore réinterprètent l'iconographie fontevriste. Une promenade qui sera complétée sans faute par la visite thématique « sortie de résidence », qui fera redécouvrir l'Abbaye au prisme du regard des artistes en résidence en 2020. Georges Rouault, Fernand Léger, Alfred Manessier, Jean Bazaine… Au cours du XXe siècle, de nombreux artistes ont apporté leur contribution à l'art du vitrail. À l'occasion d'« Un été à Fontevraud », l'Abbaye met en lumière un art dont la vitalité est rarement montrée au grand public.

On peut aussi y goûter la cuisine du chef étoilé Thibaut Ruggeri (Bocuse d'Or 2013, Macaron Vert 2020) à *Fontevraud Le Restaurant*, ou passer un séjour hors du temps à *Fontevraud l'Hôtel*.

LES ENFANTS SONT LES ROIS DE FONTEVRAUD

Nouveauté 2020, les « Quartiers d'été » permettent également à chacun, petits ou grands, de s'initier aux disciplines artistiques présentées à la faveur d'un atelier pédagogique. Pendant 2 heures, l'équipe de médiation culturelle de l'Abbaye Royale de Fontevraud accompagne les plus jeunes visiteurs et prolonge leur expérience par une expérimentation concrète des disciplines artistiques découvertes.

© D.R.